Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 005-210500963-20231207-CM2023_120-DE

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

Convocation en date du : 30/11/2023
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 13
Nbre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept Décembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents excusés : M. GIRAUD-TELME Michel, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard
Absents :
Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2023.120 : Avenant à la convention relative aux frais de secours entre la commune et la SEMILOM Resort / Révision des tarifs 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 5 décembre 2022, entre la Commune d'Orcières et la SEMILOM resort, relative aux frais de secours sur pistes, applicables sur la Commune d'ORCIERES à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité de sport ou de loisirs que ce soit sur le domaine skiable ou en dehors.

Le prestataire est chargé pour le compte de la Commune, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble des domaines skiables (ski alpin et ski de fond), et si nécessaire, sur l'ensemble du territoire de la Commune, sur réquisition du Maire.

L'article 8 et l'annexe 1 de la convention fixent les tarifs pour la saison 2022-2023 ; ces tarifs sont révisés chaque année par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les nouveaux tarifs suivants:

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 005-210500963-20231207-CM2023_120-DE

Tarifs hiver 2023- 2024 en € TTC

SECOURS SUR PISTES	
Conditionnement et Evacuation Zone Front de Neige	100,00 €
Conditionnement et Evacuation Zone Rapprochée	260,00 €
Conditionnement et Evacuation Zone Eloignée	400,00 €
Conditionnement et Evacuation Zone Exceptionnelle	800,00 €
MAJORATION sur pistes ou hors-pistes	
Motoneige avec pilote (coût par rotation)	90,00 €
Engin de damage avec chauffeur (coût par rotation)	220,00 €
RECHERCHE EN DEHORS DU DOMAINE SKIABLE ET/OU HORAIRES D'EXPLOITATION	
(Facturé au temps passé)	
Coût horaire par personne	56,00 €
Coût horaire motoneige	90,00 €
Coût horaire engin de damage	220,00 €
Coût Minute de vol	69,50 €
SECOURS HELIPORTES MEDICALISES	
Frais de Conditionnement sur pistes	224,00 €
Frais de Conditionnement hors-pistes	448,00 €
+ Evacuation héliportée - minute de vol (Comptabilisation au temps réel)	69,50 €
+ Pisteur secouriste embarqué (à l'heure)	56,00 €
EVACUATION AMBULANCE (Ambulance privée ou Sapeurs-Pompiers)	
Evacuation Orcières – Merlette (DZ ou Centre Hospitalier de Gap)	330,00 €
Evacuation Serre-Eyraud (DZ ou Centre Hospitalier de Gap)	330,00 €

DEFINITION DES ZONES D'INTERVENTION

ZONE FRONT DE NEIGE

Orcières Merlette : zone débutant (étoile/flocon) – Jardin – Lutins – Rocher et Serre-Eyraud : Baby-Bas de la Tranquillité

ZONE RAPPROCHEE

Orcières Merlette : Goulet - Charpenet – Py Marty - Marmotte – Botte Croze - Baniols – Blanchon - Montagnou (bas)- Chardonnet (bas) - Mézelle (bas) - Rocher Blanc (bas) – Pierre noire (bas) Méollion (bas) - Stade (bas) –Chabannes- Gendarmes (bas) - Fauve (bas) – Schusseis 1 et 2 - Piste Camille Ricou (bas) et Serre-Eyraud : Les Bois - Les 3 Soleils - Champs longs – Chamois - Haut de la Tranquilité

ZONE ELOIGNEE

Orcières Merlette : Crêtes - Hommes - Clots - Pépés - Bartavelle - Chamois - Manrouse – Montagnou (haut) - Bêche - Rochassons - Sirènes - Gourou - Croix des Gardettes - Ski de fond - Les Portettes - Sirac – Les Lauzières – Les Provençaux - Vallons - Chardonnet (haut) - Mézelle (haut) - Rocher Blanc (haut) – Pierre Noire (haut) Méollion (haut) - Stade (haut) –Les Gendarmes (haut) - Fauve (haut) - Snow Park – Zone débutant Rocherousse - Les Grands Prés – Gnourou – Freissinières – Jalabres – Les Bouquetins – Prelles – Galleron – Piste Camille Ricou (haut) et Serre-Eyraud : La croix du Louret – La recula – La Tetras

ZONE EXCEPTIONNELLE

Hors-pistes

Domaines nordiques Orcières, St Jean St Nicolas et Champoléon

Secours sur pistes	
Pisteurs Orcières	400,00 €
Evacuation héliportée - minute de vol (Comptabilisation au temps réel)	69,50 €
Evacuation Ambulance ou sapeurs pompiers	330,00 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 005-210500963-20231207-CM2023_120-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Fixe** les tarifs des frais de secours, pour la période d'hiver 2023/2024 et ce jusqu'au 30 Novembre 2024, tels que définis dans le tableau ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à mandater les sommes correspondantes au vu des factures émises par la SEMILOM Resort ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 de la Commune ;
- **Autorise** le Maire à recouvrer les frais engagés et à émettre les titres correspondants auprès des bénéficiaires de ce service.
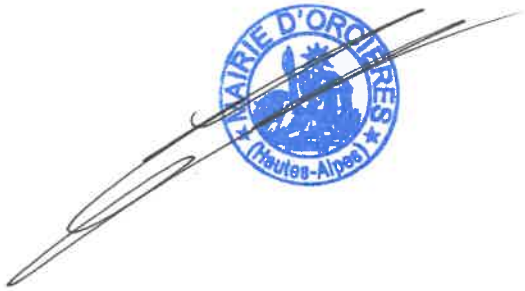
Le Maire
Patrick RICOU